



AG2R LA MONDIALE

TARIF 2018

Adhésion collective et obligatoire

La cotisation est répartie à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire. Elle est appelée trimestriellement à terme échu.

SALARIÉ	Base		Option 1		Option 2	
	PMSS	Euros**	PMSS	Euros**	PMSS	Euros**
Régime général	0,96 %	31,78 €	+ 0,53 %	17,54 €	+ 1,18 %	39,06 €
Régime Alsace Moselle	0,65 %	21,52 €	+ 0,53 %	17,54 €	+ 1,18 %	39,06 €

Adhésion individuelle facultative en complément du régime de base

La cotisation est appelée mensuellement à terme échu sur le compte bancaire du salarié.

	Base		Option 1		Option 2	
	PMSS	Euros**	PMSS	Euros**	PMSS	Euros**
Salarié	-		+ 0,59 %	19,54 €	+ 1,31 %	43,37 €
Régime général						
Conjoint	+ 1,08 %	35,76 €	+ 0,59 %	19,54 €	+ 1,31 %	43,37 €
Enfant *	+ 0,65 %	21,52 €	+ 0,39 %	12,91 €	+ 0,50 %	16,56 €
Régime Alsace Moselle						
Conjoint	+ 0,75 %	24,82 €	+ 0,59 %	19,54 €	+ 1,31 %	43,37 €
Enfant *	+ 0,46 %	15,23 €	+ 0,39 %	12,91 €	+ 0,50 %	16,56 €

NOTA : La portabilité du régime obligatoire et du régime facultatif est incluse dans le tarif.

Dispositif Loi EVIN

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (décret n°2017-372 du 21 mars 2017) : la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

NOTA : Les garanties sont maintenues gratuitement aux ayants droit des salariés décédés pendant un an.

Ces tarifs sont TTC incluant ainsi la TSCA (Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance).

* La gratuité est appliquée à partir du 3^e enfant

** PMSS 2018 = 3 311 €.